



## BULLETIN MUNICIPAL n° 343

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 avril 2011

E-mail : [mairie.epierre@wanadoo.fr](mailto:mairie.epierre@wanadoo.fr) - Courriel maire : [bouvierjean@wanadoo.fr](mailto:bouvierjean@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.epierre-savoie.com](http://www.epierre-savoie.com)

**Présents** : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, CHARMET Julien, COMBET Jean-Paul, MARTINEZ Jackie, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian.

**Absents** : FONTAINE Jean-Marie, CONTI Sylvain, MONDET Jean-Louis  
 M. CONTI Sylvain qui a donné pouvoir à M. MARTINEZ Jackie  
 M. MONDET Jean-Louis à M. BOUVIER Jean.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets comptablement rattachés commentés par J.L. REFFET se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		RESULTAT DE CLOTURE
	Investissement	-216 162.81 €
	Fonctionnement	433 259.50 €
	Résultat de clôture	217 096.69 €
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS		
	Investissement	0.00 €
	Fonctionnement	904.09 €
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT HAUTS DU CLOS		
	Investissement	-15 206.85 €
	Fonctionnement	0.00 €
COMPTE ADMINISTRATIF EAU		
	Investissement	128 258.87 €
	Fonctionnement	48 635.77 €
	Résultat de clôture	<u>176 894.64 €</u>
<b>SOIT UN RESULTAT GLOBAL D'EXECUTION 2010</b>		<b>379 688.5</b>
		<b>7 €</b>

J.L. REFFET indique qu'une bonne maîtrise des charges en fonctionnement et un ralentissement des investissements en fin d'année en attente de l'impact de la réforme de la taxe professionnelle ont permis de dégager cet excédent.

Les comptes administratifs traduisent la gestion du Maire, ce dernier quitte la salle pour laisser l'ensemble du Conseil Municipal voter et se prononcer à l'unanimité.

### BUDGETS 2011

J.L. REFFET indique que ces budgets ont été établis en trois étapes :

- Une première phase préparatoire réunissant le Maire, les adjoints où sont abordées les priorités d'investissement ;
- Une deuxième phase où la Commission des Finances valide ou corrige les options choisies, établit le budget et propose l'évolution des taux d'imposition, du prix de l'eau et de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)
- Une troisième phase avec l'intervention du Percepteur pour valider les écritures et affectations comptables notamment les « restes à réaliser » et l'imputation analytique de l'exécution du budget de l'année précédente.

La présentation en Conseil Municipal est l'aboutissement de ces étapes qui doivent faire l'objet d'un vote pour approbation.

Comme pour les comptes administratifs, quatre budgets sont présentés.

#### **BUDGET GENERAL 2011 (Budget principal)**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	1 092 674.00 € [2]	1 092 674.00 € [1]

(1) dont 399 693 € provenant de la section fonctionnement  
 129 217 € de subventions départementales et régionales  
 Un emprunt pour équilibrer de 80 000.00 € (par prudence).  
 31 108 € du FCTVA

(2) investissements principaux prévus

Entrée Nord	31 588 €
Secteur école	500 000 €
Poste, bibliothèque	50 000 €
Remboursement emprunt	187 154 €
Garderie/cantine	20 000 €
Passerelle	15 000 €
Informatique école + Matériel divers	54 482 €

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 142 922.00 € .(1)	1 142 922.00 € .(2)

(1) dont 399 693 € affectés à la section investissement  
 4 245 € affectés au budget eau  
 1 096 € affectés au budget CCAS

(2) dont **775 684 €** contribution directes et dotation de l'état (dont 512 714 € de taxe professionnelle)  
 164 500 € revenus bâtiments  
 51 600 € droit d'eau CNR  
 63 676 € taxe ordures ménagères (pour un coût de 63 663€)

Monsieur REFFET fait observer que la réforme de la taxe professionnelle n'a pas pénalisé le budget de la Commune (hausse des contributions de 2,05 %) mais les ressources de la Commune dépendent de plus en plus des contributions de compensation de l'Etat, qui on peut l'espérer, seront pérennisées dans les années à venir.

### **BUDGET CCAS 2011**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €

### **BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DU CLOS 2011**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	(1) 48 600.00 €	48 600.00 €
FONCTIONNEMENT	15 208.00 €	15 208.00 €

(1) dont 30 892 € de

reversement au budget principal

Le dernier lot de 1 080 m<sup>2</sup> devrait être vendu en 2011 avec l'enfouissement de la ligne électrique. ; Cette vente permettrait de clore le budget Lotissement.

### **BUDGET EAU 2011**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	209 008.00 € .(1)	209 008.00 € .(2)
FONCTIONNEMENT	73 420.00 €	73 420.00 €

(1) dont 106 000 € Entrée Nord,  
 27 674 € Schéma directeur d'assainissement (obligatoire)  
 39 500 € Travaux Château  
 20 000 Travaux captage

(2) dont 47 500 € de recettes Eau (dont 10 500 € reversés à l'Agence de l'eau et l'Etat)

### **TARIF de l'Eau pour 2011 :**

- Résidence principale 106 €
- Résidence secondaire 72 €
- Local profession libérale 106 €
- Commerce 138 €
- Point d'eau supplémentaire pour divers usages 72 € (agricole, propriété etc....)
- Entreprise en Z.I. disposant de compteurs, le m<sup>3</sup> : 1,54 €  
 (1,33 € + 0,21 € taxe lutte contre la pollution)

Précisions complémentaires sur le mode de calcul :

Les logements de fonction sont comptabilisés en sus des commerces ou des locaux professionnels.

Dans l'éventualité de maison unifamiliale, il y a plusieurs redevances dès l'instant que les appartements sont indépendants (cuisine + sanitaires indépendants) même si un seul compteur électrique demeure pour l'immeuble.

Entreprises industrielles disposant de compteurs : GMS, JEMAPLAST, SELEM, THERMPHOS et TRANSGOURMET.

### **TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

Jean-Luc REFFET rappelle que les taux des impôts locaux de la Commune sont très modérés par rapport aux communes du canton et de la Savoie.

Compte tenu des hausses pratiquées en 2009 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, il a été décidé de ne pas augmenter les taux en 2011 (comme en 2010 d'ailleurs)

Les taux proposés votés à l'unanimité sont les suivants :

(1) nouveaux taux retraités suite à la réforme de la taxe professionnelle et des taxes d'habitation et Foncière non bâti.

	Nouveaux taux	Département
Taxe habitation	10.53 %	16.93 %
Taxe foncière	11.97 %	20.30 %
Taxe foncière non bâtie	53.34 %	93.27 %
C.F.E (Contribution foncière des entreprises)	24.02 %	25.22 % (national)

(2) Désormais la Commune perçoit les parts de la taxe d'habitation et de taxe foncière sur le non-bâti qui étaient jusque là dévolues au département.

Dans le même temps, le taux relatif aux ordures ménagères proposé et voté à l'unanimité passera de 9 % à 8.95 % pour tenir compte de la légère baisse des coûts de collecte.

Les quatre budgets sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**      montant global **13 930 €** réparti comme suit :

A.A.C.A.Aiguebelle (contrat enfance jeunesse) 2 600 € ; A.A.C.A.Aiguebelle 2050 € ; ADMR Aiguebelle 1000 € ; ADMR Epierre 800 € ; ADMR travailleuses familiales 300 € ; ALZHEIMER SAVOIE 100 € ; Anciens combattants 250 € ; ARTCOSSE 250 € ; Association Les Lutins 1 100 € ; Chorale de la Lauzière 250 € ; Club de basket A.S.E. 540 € ; Club Montjoie 1150 € ; Comité des fêtes 1 000 € ; Diabète 73 100 € ; Gymnastique volontaire 420 € ; Maurienne basket 250 € ; Sauvegarde du patrimoine 370 € ; Société de chasse 700 € ; Sport Epierre Loisirs SEL 300 €. Voyage scolaire Aiguebelle 100 €. Usagés de la ligne 53 100 € ; Epierre raquettes Loisirs 200 €

### **SUBVENTION FDEC**

Le dossier de demande de subvention au titre du FDEC, relatif à l'aménagement de la mairie (bibliothèque et extension mairie) sera représenté à la programmation de mai 2011.

### **LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € auprès du CREDIT MUTUEL bien que ce dispositif n'est pas été utilisé en 2010.

Cette possibilité permet de passer des caps avec des taux d'intérêts à court terme très avantageux et évite, d'avoir recours systématiquement aux emprunts classiques.

### **TRAVAUX :**

- Rue des écoles : bon déroulement des travaux ; les délais sont respectés
- Château : suit son cours – terrassement difficiles du fait du sol caillouteux.-
- RFF : Mur anti-bruit : le projet avance ; travaux en octobre 2012 - réunion publique à prévoir

**DIVERS** : T.N.T. opérationnelle en septembre 2011

Bibliothèque : souhaiterait acquérir du mobilier

Le Tardy : dépôt sauvage de déchet vert

Z.I. des Remblais : demande enlèvement des tas de terre vers Transgourmet.

# BULLETIN MUNICIPAL n° 344

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 21 juin 2011**

E-mail : [mairie.epierre@wanadoo.fr](mailto:mairie.epierre@wanadoo.fr) - Courriel maire : [bouvierjean@wanadoo.fr](mailto:bouvierjean@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.epierre-savoie.com](http://www.epierre-savoie.com)

**Présents** : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, CHARMET Julien, COMBET Jean-Paul, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, MONDET Jean-Louis, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian.

### **ORATOIRE DE LA COUTIRE**

A l'ouverture de la séance du conseil municipal Roger COMBET et Raymond DESTAING sont venus présenter le projet de réalisation d'un oratoire aux abords de La Coutire. Après avoir entendu les arguments de ces personnes, le Conseil Municipal propose d'autoriser la construction de cet oratoire qui sera un lieu de rencontre et de mémoire dédié aux amoureux du massif de La Lauzière à condition que ce lieu n'ait aucune connotation personnelle, religieuse, associative ou politique.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **PRESTATIONS SCOLAREST – TARIFICATION SERVICES PERISCOLAIRES**

SCOLAREST, fournisseur des repas destinés à la cantine scolaire révisé ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 en appliquant une augmentation de 1.26 % induisant une augmentation du même taux des tarifs du service périscolaire à compter de l'année scolaire prochaine, soit :

Prix du repas : 5.32 €.

Prix Journée (repas + garderie) 8.61 €

Garderie : tarif horaire 2.12 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **MAINTENANCE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION TELEPHONIQUE DU GROUPE SCOLAIRE**

L'entreprise ETM a proposé un contrat de maintenance pour l'ensemble de l'installation téléphonique du groupe scolaire, incluant des interventions non limitées et prioritaires au prix de 230 € HT l'an, révisable chaque année à la date échéance. Accord du CM à l'unanimité moins une voix.

### **EMBAUCHE DE JEUNES – ETE 2011**

Cet été la commune poursuit son action en direction des jeunes en embauchant 4 personnes au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour les besoins saisonniers du 4 juillet au 29 août 2011.

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **RACCORDEMENT RESEAUX EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES – LE CHATEAU**

Le raccordement du secteur du Château aux réseaux EU et EP étant une nécessité, plusieurs entreprises ont été consultées. L'entreprise TP MANNO a été retenue pour un montant des travaux de 29 306.72 € TTC réparti comme suit : Budget communal : 7 938.25 € TTC et budget eau et assainissement 21 668.47 € TTC.

Accord du CM à l'unanimité moins une voix

### **VIREMENT DE CREDIT** – accord du CM à l'unanimité

<u>Budget principal :</u>	diminution	augmentation	
2188/112	- 35120.28 €	+ 12 000.00 €	Cpte 2111/105
		+ 3 000.00 €	2183/100
		+ 10 000.00 €	2188/108
		<u>+ 10 120.28 €</u>	21538/106
		+ 35 120.28 €	
 <u>Budget eau :</u>			
2315/103	- 20 000.00 €	+ 20 000.00 €	Cpte 2315/100

### **CONVENTION AACA – RENOUELEMENT**

La convention passée entre l'Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle (AACA) et la Commune, dans le cadre de la mise en place de la politique Enfance/Jeunesse, étant échue, il y a lieu de la renouveler pour une année supplémentaire. Coût : 3 000 € à dater du 01 janvier 2011.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **PLU – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ETUDES.**

Les délais d'exécution initialement fixés à 14 mois à compter de la signature de la convention, soit le 23/02/2007 pour un rendu ARRET prévu en mai 2008, étant largement dépassés (Attente réalisation PPRT) et nécessitant des réunions supplémentaires, une rémunération complémentaire est due et doit faire l'objet d'un avenant pour un montant de 3 659.76 € TTC.

Accord du CM à l'unanimité

### **VACANCE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF - CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Suite au départ de l'agent titulaire, il convient de pourvoir à la vacance du poste (qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi établie en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), par le recrutement d'un contractuel. Ce contrat à durée déterminée de 3 mois du 01/07/2011 au 30/09/2011 renouvelable pour une durée égale soit du 01/10/2011 au 31/12/2011 fera l'objet de déclaration auprès de l'IRCANTEC et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

### **LOTISSEMENT COMMUNAL – LES HAUTS DU CLOS**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le lot n° 4 d'une superficie de 1080 m<sup>2</sup> est remis sur le marché, suite à l'annulation d'un compromis de vente, au prix de 55 € le m<sup>2</sup>. Accord du CM à l'unanimité.

## **ELABORATION SCHEMA DEPARTEMENTAL COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition préfectorale relative à la sectorisation de la future Communauté de Communes. Ainsi la commune d'ÉPIERRE intégrerait les 14 autres communes du canton de La Chambre (dont les 3 communes de la communauté de communes de la Vallée du Glandon). Le Conseil Municipal vote à la majorité (- 2 abstentions) l'intégration de la commune d'Épierre dans la future Communauté de Communes de LA CHAMBRE qui englobe les 14 communes du canton de La Chambre ainsi qu'Épierre, soit 15 communes, conformément au projet présenté par Monsieur le Préfet de la Savoie.

Il s'agit d'une proposition de l'état qui va faire débat jusqu'à la fin de l'année 2011 sachant que l'administration imposera les nouveaux découpages qui seront amenés à évoluer car il apparaît que les communautés mises en place en Maurienne s'avèrent bien petites à côté de ce qui se dessine dans le reste de la SAVOIE.

## **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DE ZONAGE**

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique relative à la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif, s'est déroulée du 3 mai au 6 juin 2011 et qu'elle a donné lieu à un rapport, avec avis favorable, du commissaire enquêteur. Le CM approuve à l'unanimité cette carte et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches.

## **DEMANDE AVIS DE LA MISE («Mission Inter Services de l'Eau»)**

Monsieur le Maire présente les différents scénarii d'assainissement réalisés par le bureau d'études EDACERE/DAEC. A l'issue de l'exposé, le Conseil municipal ratifie :

- que les secteurs desservis actuellement par le réseau d'assainissement seront en zonage d'assainissement collectif (chef-lieu, les remblais, lotissement du Château, les champs du Pic, les hauts du clos, pré Barthélémy, etc...).
- que le secteur des Moulins, du Château, du Mollard, de Plan Pala, du Collombet, du Tardy, du Mont ainsi que les maisons situées le long de la RD 1006 au nord du Chef-lieu seront en assainissement non collectif,
- Qu'une épuration complémentaire sera réalisée sous forme d'un procédé à disques biologiques en complément du décanteur digesteur actuel, ceci afin que les rejets des eaux épurées soient conformes aux nouvelles normes de l'arrêté du 22 juin 2007.

## **VENTE EPIERRE/SARL LA PIERRE BLEUE – Echelonnement du prix de vente**

La SARL La pierre Bleue a acquis une parcelle cadastrée A 2563 à la Tourna, d'une superficie de 6098 m<sup>2</sup> au prix de 14 € le m<sup>2</sup> (fixé par délibération du 21/01/2010). A ce jour la SARL sollicite la mise en place d'un échéancier afin de régler le prix de vente global, sur la base de 20 % sur les 5 premiers lots vendus. Au final, l'opération sera soldée dès la vente du 5<sup>ème</sup> lot. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

## **DEBROUSSAILLAGE TERRAIN Lotissement du Château**

Les employés municipaux ont procédé au débroussaillage des parcelles A 2398-2399-2403 sises à La Pièce, appartenant à un particulier, pour empêcher la prolifération des ronces et la présence d'animaux rampants. Cette intervention, faisant suite à plusieurs relances téléphoniques pour mise en demeure restées sans effet, sera facturée au propriétaire pour un montant de 255.94 €. Accord à l'unanimité du CM.

## **TRAVAUX :**

Sylvain CONTI adjoint aux travaux fait état des dossiers en cours et en projet :

- **Rue des Ecoles** : la signalisation horizontale n'est pas terminée ; quelques petites modifications à faire notamment à proximité de la Salle des Fêtes.
- **Aménagement Entrée Nord** : un bureau d'études sera sollicité pour chiffrer les travaux
- **Travaux salle informatique** : programmés pour la 2<sup>ème</sup> semaine d'Août. Le problème de la cheminée qui condense demeure.
- **Cantine** : Installer sur les portes d'accès un système anti-pincement pour les doigts.
- **Gros nettoyage ECOLE** : sera confié à l'entreprise SONEGAM qui interviendra pour les vitres et les sols des classes non carrelés.
- **Pont du Château** : devis réalisé par l'ONF : 8 473.66 € ttc. Accord est donné pour la commande.
- **Campagne enrobés** : travaux programmés mi-Août

## **DIVERS :**

- La collecte pour la lutte contre le cancer a produit la somme de 1 195 €. Sincères remerciements aux généreux donateurs.
- Des dégradations sont régulièrement réalisées dans la commune, dernièrement dans le jardin public « Place Paul Charvin » près du bar-tabac, une plainte est systématiquement déposée et des dommages et intérêts seront demandés aux auteurs.
- Dans le même temps des personnes répandent dans les rues des revues et publicités en petites coupures de manière à ce que les employés municipaux passent un temps considérable à nettoyer les lieux. Nous tenons un registre du temps passé et si une ou plusieurs personnes sont démasquées, nous demanderons le remboursement des frais du personnel communal.

**Le Maire,  
Jean BOUVIER**